

CONSEIL GÉNÉRAL

Commission : COGEST
Président : Daniel SCHMID
Rapporteur : Cédric ZÜRCHER

Rapport de la Cogest sur les comptes 2016

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2016.

1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Daniel Schmid (PS Centre gauche) président,
 - Stéphane Angst (UDC) vice-président,
 - Cédric Zürcher (PLR), rapporteur,
 - Pauline Arlettaz (PDC),
 - Jacques Borgeaud (PLR),
 - Nathalie Cretton (Les Verts),
 - David Gaillard (PDC),
 - Eric Lattion (PDC),
 - Edgar Vieux (UDC),
- tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC
- Loan Cottet pour le PLR
- Cédric Vieux pour l'UDC
- Samuël Rouiller pour le PS Centre gauche
- Carole Morisod pour les Verts

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

2 Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à 4 reprises, soit les 16, 22, et le 30 mai 2017.

Le 16 mai, une revue de détail des comptes 2016 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis.

Le 22 mai, sur invitation de la Cogest, Monsieur Yannick Buttet, président de la commune, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal, Monsieur Stefan Gnos, comptable et M. Gérard Parvex secrétaire communal sont venus nous apporter les réponses du Conseil municipal (ci-après CM) à nos questions.

Le 30 mai, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

3 Entrée en matière

L'entrée en matière sur les comptes 2016 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

4 Examen des comptes 2016

4.1 Préambule

La Cogest constate que les comptes 2016 se rapprochent de ceux de 2015 avec une marge d'autofinancement proche des 5 millions de francs soit près de 2 millions de francs supérieur au budget. Comme en 2015 cette différence s'explique par des rentrées fiscales supérieures soit pour 2015 de Fr.2'468'000 et pour 2016 Fr.1'445'000. Pour 2016, il faut ajouter des intérêts passifs et des amortissements inférieurs au budget de respectivement de Fr.230'000 et Fr.386'000.

Comptes de fonctionnement

Plutôt que d'analyser les comptes de fonctionnement par rapport au budget, il nous a semblé intéressant, après une législature complète, de faire une analyse de l'évolution des comptes de fonctionnement sur 4 ans.

Nous décidons de comparer les comptes de fonctionnement par nature suivants :

Nature des comptes	2013	2014	2015	2016	différence
	Fr/m	Fr/m	Fr/m	Fr/m	2013/16
30 Charges de personnel	6'324	6'589	6'596	6'585	4.13%
31 Biens, serv. & march.	5'879	6'163	6'225	6'425	9.29%
32 Intérêts passifs	662	1'046	937	830	25.38%
90 Impôts	19035	18576	20506	20631	8.38%
Revenu pers. physique	12911	12658	13076	14364	11.25%
Fortune pers. physique	1181	1034	1550	1466	24.13%
Impôt source	549	705	765	1'116	103.28%
Droits de mutation	0	365	818	524	dès 2014
Pers. morales bénéf.	1116	1023	1247	1366	22.40%
Pers. morales capital	211	413	537	258	11.27%
Pers. morales impôt fonc.	822	874	889	112	-86.37%
Nombre d'habitants	8010	8307	8658	8860	10.61%

Nous constatons que les charges de personnel, après une augmentation de Fr.265'000 en 2014, se sont stabilisées depuis trois ans et représentent plus de 21% des charges.

Les biens, services et marchandises qui couvrent principalement les fournitures, matériel, mobilier, machines, chauffage, électricité, eau, maintenance, rénovation d'immeubles, nettoyage, conciergerie etc... connaissent une évolution constante passant de Fr.5'879'000 en 2013 à Fr.6'425'000 en 2016 soit une augmentation de 9.29%. De par sa nature, cette rubrique est la plus influençable au niveau des économies car elle ne comporte que peu ou pas de dépenses liées. Toutefois, avec une augmentation de la population de plus de 10% on peut estimer que ces charges sont maîtrisées.

Avec les importants investissements consentis durant cette législature les intérêts passifs ont bondi de 25% en 4 ans. Cette hausse est tempérée par le fait que nous bénéficions d'intérêts historiquement bas et que d'anciens emprunts avec des taux plus élevés sont arrivés à échéance.

Les rentrées fiscales ont globalement progressé de Fr.1'596'000 ou de 8.38%. Toutefois, il y a de fortes variations selon les rubriques. Pour le revenu des personnes physiques, la progression est de 11,25% soit en conformité avec l'évolution de la population. Pour la fortune des personnes physiques, l'augmentation est de plus de 24% et pour l'impôt à la source celui-ci a plus que doublé en 4 ans connaissant une progression de près de 46% en 2016 (voir questions à la municipalité). En ce qui concerne les droits de mutation ceux-ci fluctuent en fonction des transactions.

Les rentrées concernant les personnes morales ont progressé jusqu'en 2015. En 2016, une provision relative au site de la raffinerie a été constituée sur le poste impôt foncier ce qui fait reculer les rentrées fiscales de plus de Fr.700'000.

Les recettes d'impôt par habitant s'élèvent à Fr.2'329 contre Fr.2'369 en 2015. La moyenne cantonale se situe à Fr.3'097. La structure de notre population explique en grande partie l'écart par rapport à la moyenne cantonale. L'endettement par habitant est de Fr.4'259 contre Fr.4'758 en 2015. La moyenne cantonale est de Fr.1'618. Entre l'organe de révision qui demande de tenir compte des engagements envers les financements spéciaux soit un endettement par habitant de Fr.4'861 et la municipalité qui parle d'un endettement de Fr.2'393 par habitant sans le prêt de la Charmaies SA, nous nous en tenons aux exigences cantonales en la matière.

Comptes d'investissement

Année	2013	2014	2015	2016
	Fr/m	Fr/m	Fr/m	Fr/m
Investissements nets comptes	12'932	11'516	9'288	3'115
Investissements nets budget	21'117	20'293	15'569	4'671
Investissements nets plan financier	21'117	17'400	6'900	2'000

On constate d'énormes différences entre les prévisions (budget et plan financier) et les comptes. Durant la législature 2013-16 les investissements nets selon les comptes s'élèvent à Fr.36'851'000 et selon les budgets à Fr.61'650'000. Avec de telles différences, il est très difficile d'établir des perspectives et des analyses pour nos comptes communaux. Lorsque nous demandons des perspectives à 10 ans, il nous est répondu que cela n'est pas possible. Nous en prenons note, toutefois il est impératif que les perspectives à 4 ans soit crédibles.

4.2 Questions concernant les comptes 2016, réponses du Conseil Municipal et commentaires

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres de Conseil général, nous avons décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contre coup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question.

Les questions d'ordre général qui ont été posées, et les réponses apportées sont, par contre, reproduites ci-après :

Quels sont les investissements futurs ?

Les investissements futurs seront détaillés lors de l'élaboration du budget.

Quelle est la projection sur 10 ans ?

Une projection sur 10 ans paraît trop aléatoire aux yeux du Conseil municipal pour permettre une planification correcte de l'avenir des finances communales.

Qu'en est-il de l'AOMC ?

Du côté de la sécurisation de l'AOMC, le projet est désormais devisé à 150 millions de francs sur lesquels la Confédération a d'ores et déjà accepté un soutien de 85%. Quant au 15% restants, ils devraient être pris en charge à 70% par le canton du Valais, à 20% par la commune de Monthey et à 10% par la commune de Collombey-Muraz (2,250 millions).

Concernant les investissements :

Les investissements prévus n'ont pas tous été reportés. La caserne du feu est partiellement reporté (Fr.135'000 au lieu des Fr.500'000).

Le local de la section des eaux est supprimé car il est inclus dans l'agrandissement de la STEP (locaux en commun).

Concernant la Charmaie SA

Du côté du prêt de la Charmaie SA figurant au bilan pour Fr.16'128'000 il a été amorti de Fr.32'000. A ce jour, aucun plan de remboursement n'est établi pour ce prêt. Les comptes de notre EMS étant bons, la Cogest estime qu'il serait souhaitable de prévoir des remboursements réguliers pour les années à venir. Déjà en 2015, la Cogest rendait attentif le Conseil Municipal dans son rapport sur les comptes par rapport à la pratique d'un remboursement de

2% de la dette annuelle. Ce pourcentage correspondant à un remboursement de la dette sur 50 ans.

Page 10 (rapport Nofival). Vu le montant des débiteurs inscrit à l'office des poursuites, prévoyez-vous d'augmenter le montant de la provision ?

La provision actuelle est de Fr.300'000, elle est suffisante pour couvrir les pertes annuelles. Les pertes effectives de ces dernières années s'élèvent à Fr.205'782 en 2016, Fr.141'233 en 2015 et Fr.129'092 en 2014.

Page 9 (3.1.2) (rapport Nofival). Est-ce que le montant de Fr.2'000 est juste ? 40% de frais de recouvrement nous semble énorme. Est-ce juste ?

Oui, ce montant est juste et les frais de recouvrement aussi, car il s'agit uniquement d'actes de défaut de biens.

4.3 Indicateurs financiers

Grace à une marge d'autofinancement similaire aux comptes 2015 et des investissements nets inférieurs au budget, le degré d'autofinancement s'améliore considérablement et, en cumulant le résultat de 2015, il passe la barre des 80% ce qui est considéré comme bon. Idem pour la capacité d'autofinancement qui mesure le ratio entre la marge d'autofinancement et le total des revenus. Ce ratio s'élève désormais à 16,3% et est aussi considéré comme bon.

Concernant le taux des amortissements ordinaires avec 10% il évolue dans le cadre légale.

Avec les chiffres indiqués ci-dessus l'endettement par habitant est considéré comme mesuré. Le taux du volume de la dette brute qui représente la dette brute en % des revenus financiers est considéré, avec une moyenne 2015 & 2016 de 232% comme satisfaisant.

5 Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

6 Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité.

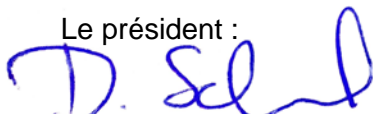
7 Conclusions et remerciements

La Cogest considère les comptes 2016 comme bons. Cependant, d'importants chantiers sont devant nous : agrandissement de la STEP, déplacement de l'AOMC, les plans de quartiers, le développement du quartier des Vergers, la caserne de pompiers, la route de l'Epine, la rénovation des conduites d'eau potable, etc.... Après deux exercices où la marge d'autofinancement avoisine les 5 millions de francs, la Cogest insiste sur l'importance d'une planification détaillée et crédible des investissements.

La Cogest a apprécié la présence « in corpore » du Conseil municipal lors de la séance de réponse aux questions et par conséquent, le remercie pour l'intérêt qu'il porte à ses travaux.


Collombey-Muraz, le 30 mai 2017

Le président :



Daniel Schmid

Le rapporteur :



Cédric Zürcher

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2016.

Copie au Conseil municipal

CONSEIL GENERAL

Commission : COGEST

Président : Daniel SCHMID

Rapporteur : Cédric ZÜRCHER

Comptes 2016 - Questions à la municipalité

Généralités

Quels sont les investissements futurs. Quel est la projection sur 10 ans ? Quand est-il de l'AOMC ?

Est-ce que les investissements prévus en 2016 et non réalisés ont tous été reportés sur 2017 ?

Les investissements futurs seront détaillés lors de l'élaboration du budget.

Une projection sur 10 ans paraît trop aléatoire aux yeux du Conseil municipal pour permettre une planification correcte de l'avenir des finances communales.

Du côté de la sécurisation de l'AOMC, le projet est désormais devisé à 150 millions sur lesquels la Confédération a d'ores et déjà accepté un soutien de 85%. Quant aux 15% restants, ils devraient être pris en charge à 70% par le canton du Valais, à 20% par la commune de Monthey et à 10% par la commune de Collombey-Muraz.

Les investissements prévus n'ont pas tous été reportés :

Caserne Feu, partiel 135'000 au lieu des 500'000

Ancienne cure volets et façade, oui 70'000

Local section des eaux, non voir dossier agrandissement step (locaux en commun)

Step En Reutet (travaux préparatoires) oui

Torrent du Raccot, oui 70'000

Rapport Nofival

Page 10. Vu le montant des débiteurs inscrit à l'office des poursuites. Prévoyez-vous d'augmenter le montant de la provision ?

La provision actuelle est de Fr 300'000.00, elle est suffisante pour couvrir les pertes annuelles

les pertes effectives de ces dernières années 2016 : Fr. 205'782 2015 : Fr. 141'233 2014 : Fr. 129'092

Page 9 (3.1.2). Est-ce que le montant de 2000 CHF récupéré est juste. 40% de frais de recouvrement nous semble énorme. Est-ce juste ?

Oui, c'est la norme habituelle

Compte de fonctionnement

020.318.10

Frais d'encaissement. Est-ce que l'on va vers une tendance à la hausse ?

C'est ce que les chiffres annuels nous laissent entrevoir. Pour info, le total des avances de frais rien que pour l'OP de Monthey : 2013 : Fr. 39'303 2014 : Fr. 59'531 2015 : Fr. 52'110 2016 : 66'827.40

029.366.30

Quel est le pourcentage d'utilisation ?

Moyenne d'utilisation de ces 5 dernières années : 75%

Année émission	Nombre	Taux utilisation
2015	1622	75.55%
2014	1552	71.91%
2013	1521	76.53%
2012	1490	73.42%
2011	1470	77.62%

100.431.10

Quels sont les tarifs ?

Type de Construction	Tarif
Suppression	Fr. 150.00 à 250.00
Annexe, agrandissement simple (ajout contre bâtiment existant)	Fr. 300.00
Annexe, agrandissement compliqué (ajout contre bâtiment existant)	Fr. 1'000.00
Garage, cabanon, couvert, piscine (indépendant d'un autre bâtiment)	Fr. 600.00
Chalet, villa simple (yc. aménagement extérieur, accès, parc)	Fr. 1'000.00
Chalet, villa compliquée (yc. aménagement extérieur, accès, parc)	Fr. 1'200.00
Immeuble simple (yc. aménagement extérieur, accès, parc)	Fr. 1'200.00
Immeuble moyennement compliqué (yc. aménagement extérieur, accès, parc)	Fr. 1'600.00
Immeuble compliqué (yc. aménagement extérieur, accès, parc)	Fr. 2'500.00
Remarque :	
Isolation périphérique = nouveau relevé complet de l'objet - occasionne une nouvelle mise à jour	

122.330.12

Comment fonctionne le système de tutelle ?

Le Conseil municipal applique strictement les dispositions légales en la matière, soit les articles 401 et 404 du Code civil, ainsi que l'article 31, al. 4 de la loi d'application du code civil suisse. En application de cette disposition consacrée à la rémunération du curateur, lorsque le/la pupille est indigent, il appartient à la commune de domicile de prendre en charge la rémunération du curateur à hauteur de 70% des coûts du mandat.

200.318.20

Pourquoi cette différence ?

Les budgets sont établis selon le nombre d'élèves, de classes ainsi que des montants par genre de dépenses ou d'activités. Par exemple pour nos classes enfantines :

Sortie neige 10 classes à Fr. 300 total budget Fr 3'000 utilisation 2016 Fr. 520

Activité culturelle/prévention 10 classes à Fr 300 total budget 3'000 utilisation 2016 Fr. 2'100

Autres déplacements 25.00 par élèves x 220 = Fr. 5'500 utilisation 2016 Fr. 0

210.312.0

Comment expliquer cette différence ?

Sous l'église, différence entre prévision et Budget Fr. 29'253, le dossier est suivi par le responsable des bâtiments et la déléguée à l'énergie, des réglages et des ajustements sont en cours sur le chauffage et la ventilation contrôlée.

De plus la pose de compteurs séparés entre Ecole et Ems est également envisagée afin de déterminer la consommation de chaque immeuble.

210.314.49

Où sont passé les 44'000 (pas dans l'addition des 143'000) ?

La question n'est pas en référence avec ce numéro de compte.

211.301.00

Comment justifie-t-on une telle baisse ?

Le budget prévoit des heures d'études surveillées Fr 5'400 qui ne sont toutefois pas automatiquement utilisées/facturées, cela dépend de la grille horaire des enseignants. Pour l'informatique, sur les Fr 5'000 prévus, seuls Fr 3'200 ont été nécessaires.

304.433.00

Où sont passé les élèves ?

Malgré la distribution des informations à tous les parents, il n'y a que très peu d'inscriptions.

309.311.00

On sponsorise un deuxième artiste ? (1200 -> 2900 CHF)

Non – en 2017 il y a l'achat de 2 tirages encadrés des « Cœurs Noircis » Fr. 1'700

309.317.00

Merci de nous donner le détail des manifestations.

fugue	1er aout	marche	ainés	art terroir	fiesta+autres	encirqué	gde gynandre
220	10'263	1'717	15'558	3'205	3'685	1'700	4'083

320.314.00

Prévu initialement à l'essai. Quand est-il ?

Le coût du socle et du raccordement nous semble très cher. Pouvons-nous avoir le détail des travaux ?

Effectivement prévu à l'essai pour une année (2017).

Maçonnerie Fr. 12'083, Alimentation électrique Fr. 9'630, Raccordement panneaux Fr. 318, Autorisation construire Fr. 224, Contrôle Oibt Fr. 185

Quel est le coût de la consommation électrique engendré par le panneau ?

Sur l'année 2016 : 283.90

Pour la suite, estimation trimestrielle environ Fr. 1'000.00.

à charge de la commune ? oui

340.365.00

Y a-t-il une nouvelle société locale. Merci pour le détail ?

Non, pas de nouvelle société.

2016 : Groupement des samaritains, reprise d'activité.

460.361.46

Merci de nous expliquer cette nouvelle dépense.

Dépenses liée : la participation aux frais de la santé scolaire était jusqu'en 2015 incluse dans notre participation aux frais des CMS. Depuis 2016, la nouvelle unité de santé scolaire est rattachée à Promotion Santé Valais, ces frais nous sont donc facturés séparément. Notre participation est calculée sur la base du nombre d'élèves en scolarité obligatoire comme le prévoit l'ordonnance de la santé scolaire du 15 juin 2015.

540.361.51

Moins de cas ? oui

ou restructuration ? Pourquoi cette baisse ?

APEA Les montants à mettre au budget sont fournis par l'Etat du Valais

540.300.00

Quel est le taux d'absentéisme ?

Ce compte n'existe pas.

541.301

Quel est le taux d'absentéisme ?

4.9% (maladie, accident, congé maternité) => 2 grossesses dont une difficile, plusieurs opérations, un accident avec un arrêt d'une durée de 4 mois.

541.434.20

Est-ce qu'il y a moins d'inscription ?

Il y a eu moins d'enfants différents inscrits, par contre des taux de placement plus importants (d'où la participation financière des parents plus importante)

570.318.61

Est-ce que l'on avait trop payé avant ?

Note de crédit de 2 mois pour 2015 suite au transfert des contrats d'assurances à la Charmaie SA

620.318.50

Quel était l'étude routière prévue ?

	Etudes diverses (Pont s/Rhône)	Epine	Clos-Novex/Pré- Raye	Pole échange Corbier	Mobilité douce Passage rte vallée	Mobilité douce Muraz-Rhône	Totaux
Budget	20'000	15'000	25'000	20'000	35'000	15'000	130'000
Coûts effectifs	4'341	-	62'128	-	19'998	12'103	98'571
Différence	15'660	15'000	-37'128	20'000	15'002	2'897	31'429

622.315.10

Prévoyez-vous d'acquérir de nouveaux véhicules ?

- Non, pas de véhicules supplémentaires prévus à ce jour.
- Les seuls achats envisageables sont liés au renouvellement du parc selon l'âge relativement important et le degré de vieillissement.
- Parmi les véhicules utilitaires, pour le futur proche nous devons envisager de remplacer la balayeuse dans un délai relativement court car celle-ci présente de gros signes de fatigue.

651.363.30

L'explication à la p. 7 du message n'est pas claire. Merci de nous éclairer par rapport à cette diminution.

Pour l'établissement du budget 2016, les frais d'exploitation 2015 ont été majorés de 1% (idem pour 2017). Les contrats sont renouvelables d'années en années, la convention pour 2017 a par exemple été signée le 24 mars 2017.

710.314.00

Pourquoi cette différence de coût ?

Pour l'entretien des canalisations y compris les inspections caméras pour les eaux claires parasites, il a été mis au budget un montant de Fr. 60'000.

En définitive les coûts effectifs sont de Fr. 28'911

720.301.00

Pourquoi cette augmentation ?

Pas d'augmentation – tributaire de la répartition des heures du personnel de voirie.

722.434.10

Quel est la durée d'exploitation restante ?

- Inestimable - liée à la capacité de stockage restante et aux chantiers sur le territoire communal.
- À ce jour, seuls les chantiers communaux peuvent amener leurs déblais sur ce site. Les projets ont été nombreux ces dernières années. Les apports devraient rester stables avec la poursuite du développement de quartiers tels que le Verger, mais il n'y a aucune certitude.
- Quoi qu'il en soit, sauf chantier exceptionnel, on peut raisonnablement estimer que la réserve de stockage est en tous cas supérieure à 5 ans

Que va-t-on en faire après ?

- La nouvelle affectation du site n'est pas définie à ce jour.
- À ce jour le site est affecté en « zone de dépôt de matériaux inertes »

790.318.51

Quel est le montant déjà dépensé ?

2010	3873.6
2011	2954.95
2012	65949.45
2013	36730.25
2014	71386.9
2015	18087.3
2016	49825.8

total 248808.25

Y compris concours et les Fr 50'000 de prix

Une contribution des propriétaires privés sera facturable après l'entrée en force du PQ.

Combien devront nous encore payer ?

Peu d'études restent à réaliser mais il est difficile d'effectuer une estimation financière

800.318.50

Montant mentionné comme étant subventionné à 100%. Le montant dans le compte 800.461.80 ne correspond pas ?

Le solde de la subvention n'a pas encore été encaissé, pas de transitoire comptabilisé

OQE n'a rien à voir avec l'amélioration du paysage. Problème d'intitulé ?

Oui l'intitulé des comptes sera adapté

869.318.50

Quelle est l'étude concernée par ce montant ?

Développement durable dans les écoles

900.330.10

Cela représente-t-il une tendance à la hausse année après année ?

Oui – voir page 10 du rapport Nofival

900.400.00

Avons-nous une grosse rentrée ou est-ce une tendance générale ?

Oui tendance générale, de plus l'approche budgétaire est toujours très prudente

900.400.30

Merci de nous expliquer cette hausse.

Le compte 2016 enregistre 360'000.00 de soldes des années 2014 et 2015 et une variation de + 100'000.00 sur les frontaliers 2015 par rapport à 2014 et 2013.

Les acomptes pour l'année 2016 sont de 580'000.00

901.402.00

Qui a demandé cette révision ? Pourquoi une telle différence de montant ?

Un contribuable dont les valeurs foncières (industrielles) sont très importantes, provision d'une baisse de 75% de revenu pour cet impôt

942.423.00

Pouvons-nous obtenir le détail du montant des loyers ?

Ancien appartement Etoile, non-valeurs (pertes) ancien locataire Fr -2500

Appartement Bellevue Fr 8'400

Location terrains du patrimoine financier Fr 6'934.40

Halle en Reutet Fr 91'500

Compte d'investissement

140.503.38

Quand est-il du projet ?

Est-ce que les 500'000 CHF ont été reporté sur 2017 ?

Caserne Feu report partiel 135'000 au lieu des 500'000

570.661.16

Revenu de 32'000 CHF. Est-ce qu'il s'agit du montant qui a servi à amortir le prêt figurant au bilan ?

Oui complément de subvention porté en diminution du compte 1.153.16 Prêt La Charmaie SA qui passe de Fr 16'160'000 à Fr 16'128'000

620.501.00

Du compte 710.501.00, il a été transféré une dépense de 80'000 CHF sur le compte 620.501.00. Ce qui donne une dépense réelle de 8'848 CHF alors que le budget prévoyait 65'000 CHF. Qu'est ce qui n'a pas été fait ?

Il n'y a pas de transfert, les dépenses sont imputées dans les comptes correspondants, l'eau claire de surface est récoltée par les grilles de **route** et infiltrée dans le sol.

Dépenses pour les routes 620.501.00 en détail :

	Guinchet	Chenevières	eaux claires parasites	Totaux
Budget	75'000	10'000	80'000	165'000
Coûts effectifs	49'240	7'695	-	56'935
Différence	25'760	2'305	80'000	108'065

Dépenses pour les canalisations d'eaux usées 710.501.00 en détail :

	Centre Coll. Gare-Bellevue-Carriers	Eaux claires parasites	Totaux
Budget	65'000	-	65'000
Coûts effectifs	35'505	53'343	88'848
Différence	29'495	-53'343	-23'848

700.501.00

Les explications dans le texte ne correspondent pas au montant de l'économie. Merci de compléter l'explication.

	Centre Coll. Gare-Bellevue-Carriers	Chenevières	Rue Gare (nord ex-Etoile)	Extension- Après Relais direct Monthey	Filtration Etertub	Totaux
Budget	95'000	175'000	20'000	50'000	55'000	395'000
Coûts effectifs	79'187	91'969	18'301	20'517	-	209'975
Différence	15'813	83'031	1'699	29'483	55'000	185'025

700.503.70

Est-ce que ce montant a été reporté sur 2017 ? ou le dépôt sera intégré dans la future STEP ?

- Le local dédié à la section des eaux (eau potable) sera intégré au projet de la nouvelle STEP.
- Il est compris dans le prix global du projet.

711.506.72

Installation non réalisées. Est-ce à voir avec le projet de STEP ?

Oui

Bilan

En dehors du prêt de 16 mio lié à La Charmaie SA, le bilan n'appelle pas de remarque spéciale.

Le montant des emprunts baisse. Il passe de 64'863'000 à 64'249'000 CHF.

Fonds gérés 2016

Page 129. Pouvez-vous nous expliquer le mode de fonctionnement de ce compte ?

Ce sont des comptes d'épargne « historiques » dédiés à certaines tâches spécifiques.

Œuvres sociales : prélèvement uniquement sur décision du Conseil (par exemple 2016 : pour Les restos du Cœur à Monthey Fr 300, et les Tables du Rhône Fr 500 et occasionnellement participation pour camps de neige, pour familles défavorisées)

Pour les fonds des Paroisses : selon convention d'application de la LREE versement du 2/3 des loyers des appartements des paroisses (cures). Prélèvement selon les accords conventionnels pour les frais de rénovations importantes, en principe financées 1/3 paroisse, 1/3 fonds de réserve et 1/3 commune ou selon une autre proportion selon décision spécifique.

Statistique de l'évolution de la population

Page 130. Le chiffre donné de 8860 habitants semble correspondre à 2017. Est-ce que le bon nombre d'habitants a été pris pour les calculs de ratios (notamment pour la part d'impôt/habitant).

Le tableau de la page 130 reflète la population selon le contrôle des habitants au 1^{er} janvier.

Pour les « Indicateurs financiers », le canton met à disposition des communes un fichier dans lequel la population est toujours celle de la Statpop, soit la population selon la statistique fédérale de n-1 ou 2015.